



www.rainbowrose.eu



*Elections européennes du 7 juin 2009 :
Note d'HES aux candidat-e-s socialistes*

Paris, le 14 mars 2009

Chère camarade, cher camarade,

L'association *Homosexualités et Socialisme (HES)* a été créée en 1983 pour faire avancer les socialistes sur le chemin de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Le réseau *Rainbow Rose*, créé en 2005 par HES et ses homologues européens, a été reconnu membre observateur du Parti socialiste européen (PSE) par le Congrès de Porto en décembre 2006.

Le projet politique des socialistes français est, depuis 2006, porteur d'avancées majeures telles que l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et la reconnaissance de l'homoparentalité par l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe. Ces réformes ont fait l'objet de propositions de lois à l'Assemblée Nationale. La majorité actuelle s'y oppose.

La lutte contre les discriminations n'est cependant pas du seul ressort de l'Etat. Les responsabilités que les socialistes peuvent prendre au Parlement européen peuvent leur permettre d'inventer et de promouvoir d'autres instruments en faveur de l'égalité des droits et pour lutter contre les discriminations. Le Parlement européen est l'une des deux institutions investies du pouvoir législatif au sein de l'Union européenne. De surcroît, la Commission européenne, qui formule les propositions de directives et de règlements, est politiquement responsable devant cette assemblée. Les élections de juin 2009 sont donc bien des élections législatives européennes.

Pour les socialistes, elles seront l'occasion, d'une part, de valoriser leur bilan dans le courant de la législature européenne 2004-2009, et d'autre part, de défendre un programme européen d'égalité des droits. L'objet de ce document est de donner aux candidats socialistes les éléments utiles pour mettre en valeur les positions défendues par le Groupe socialiste au Parlement européen depuis 2004, tout en soulignant les nouvelles avancées proposées par le Manifeste « *Les Citoyens d'abord, un nouveau sens pour l'Europe* ».

1. Les socialistes et l'égalité des droits en Europe durant la législature 2004-2009.

Si les avancées des droits fondamentaux LGBT sont réelles dans de nombreux pays de l'Union européenne, les discriminations persistent, et il appartient aux institutions communautaires de les combattre. Les socialistes ont été présents, avec conviction, sur ces deux fronts.

1.1. Les socialistes à la pointe des progrès législatifs, partout en Europe.

Des progrès législatifs notables ont été observés dans de nombreux pays, concernant la reconnaissance des couples et des familles LGBT, au cours des années 2004-2009 : en Belgique et en Espagne, les couples et parents homosexuels jouissent désormais des mêmes droits que les hétérosexuels, comme c'était déjà le cas aux Pays-Bas depuis 2002. En Grande-Bretagne, l'égalité est presque complète depuis 2005.

En Suède et au Danemark, de nouveaux progrès ont été enregistrés. La Slovénie, la République Tchèque et la Croatie (pays candidat) se sont dotées de partenariats civils voisins du Pacs, alors même que des lois similaires ou plus avancées existaient avant 2004 en Allemagne et dans l'ensemble des pays nordiques.

La reconnaissance des droits fondamentaux des personnes transgenres et la sécurisation juridique de leur parcours sont entrées de plein pied dans le débat public avec l'adoption de la loi dite « d'identité de genre » en Espagne, en 2006. La lutte contre la discrimination des trans fait des progrès dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni.

Enfin, même si la loi n'a pas encore changé, le débat sur la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes LGBT a été engagé dans plusieurs autres Etats-membres de l'Union : la Grèce, l'Italie, la Hongrie, l'Irlande.

Partout, ces avancées sont le fait des socialistes européens, ou de coalitions auxquelles ils participent.

1.2. Un engagement clair contre l'homophobie.

Au cours des années de la législature passée, les agressions homophobes n'ont pas reculé. En 2009, des citoyens LGBT font l'objet de violences, qui peuvent aller jusqu'à l'assassinat. Le Parlement européen a fait preuve de vigilance en appelant les institutions européennes et les Etats à l'action, et en rappelant son soutien, exprimé dès 1994, à une digne reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et des couples de même sexe. Il le doit pour bonne part aux élus du PSE.

- Le 18 janvier 2006, le Parlement européen approuvait une *Résolution sur l'homophobie en Europe*, dans laquelle il citait également la situation des personnes transgenres. Ce rapport a recueilli une large majorité de 436 voix contre 149. Cependant, si la gauche était unanime, la droite, malgré de nombreux votes favorables, a fait preuve de division.
- Le 26 avril 2007, le Parlement européen approuvait de nouveau une *Résolution sur l'homophobie en Europe*, pour réagir à certaines agressions particulièrement violentes et réaffirmer les principes fondamentaux du droit européen face à la politique inqualifiable du gouvernement Kaczynski en Pologne. Ce rapport, adopté par 325 voix contre 124, a vu de nouveau les socialistes constituer la colonne vertébrale de sa majorité parlementaire. Par contraste, plus de la moitié des élus du groupe PPE a choisi l'abstention ou le vote contre.

1.3. L'émergence de batailles concrètes pour l'égalité.

Parmi les instruments à la disposition des députés européens, les déclarations écrites, adoptées par le Parlement si plus de la moitié des élus les signent, sont un moyen de sensibiliser le monde politique européen à des sujets émergents. Dans les faits, il s'est révélé quasiment impossible de faire adopter une déclaration écrite. Pourtant, l'Intergroupe parlementaire LGBT, composé de représentants de tous les partis démocratiques, et présidé par le travailliste britannique Michael CASHMAN, a notamment soutenu deux textes qui ont permis de faire connaître des sujets importants :

- Le 31 janvier 2007, une *Déclaration sur la lutte contre le harcèlement homophobe* était présentée par les membres de l'Intergroupe pour attirer l'attention sur la nécessité de lutter contre les discriminations dès l'école. Elle devait recueillir la signature d'un tiers des députés européens.
- Le 22 septembre 2008, une *Déclaration sur une égale reconnaissance des partenariats civils* était déposée par plusieurs membres de l'Intergroupe, dont la socialiste française Martine ROURE. Demandant une équitable reconnaissance des partenariats civils entre pays de l'Union, elle a été un vecteur de la sensibilisation des élus à des difficultés concrètes rencontrées par un grand nombre de couples faisant usage de la liberté de circulation des citoyens européens entre les Etats membres.
- Les parlementaires européens ont également été sensibilisés à des questions de droits fondamentaux au delà des frontières de l'Union. Ainsi, le 12 décembre 2005, Michael CASHMAN et d'autres membres de l'Intergroupe déposaient une *Déclaration sur les récentes exécutions d'hommes homosexuels par les autorités iraniennes*, posant clairement la question des relations des Européens avec les pays violant les libertés fondamentales.

1.4. La directive horizontale : une bataille difficile et fondamentale.

L'idée d'une *directive horizontale contre les discriminations* est issue d'un constat : si l'Union européenne, sur la base de l'article 13 du traité instituant la Communauté européenne (introduit à Amsterdam en 1997), protège ses citoyens contre les discriminations fondées sur la race ou l'origine ethnique, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle et la religion ou la croyance, le droit dérivé ne traite pas aujourd'hui ces discriminations à égalité.

Depuis la directive 2000/34/CE, les discriminations fondées sur l'origine ethnique sont prohibées dans l'emploi, le travail, la fourniture de biens et services, la santé, les médias, l'éducation et la protection sociale. En revanche, les discriminations fondées sur le sexe, malgré la directive 2004/113/CE, ne font l'objet d'une protection que dans l'emploi, le travail et la fourniture de biens et services. Les autres discriminations, citées par l'article 13 ne sont interdites par la directive 2000/78/CE que dans l'emploi et le travail.

Dès 2004, la Commission Barroso a promis une initiative législative visant à accorder une protection identique face à toutes ces discriminations. Cependant, ce n'est qu'en 2008 qu'elle a émis, après de longues tergiversations, une proposition dont l'adoption, qui requiert l'unanimité au Conseil, est incertaine. Il faut noter que le Commissaire en charge de l'emploi et des affaires sociales et de l'égalité des chances, qui a défendu la directive horizontale au sein de la Commission, est issu du Parti social-démocrate tchèque (CSSD).

L'engagement tardif d'un processus législatif en juillet 2008 doit beaucoup à la mobilisation des ONG européennes, que le PSE a relayée avec l'ensemble de la gauche et des syndicats européens. Les socialistes ont soutenu sans faille « l'année européenne pour l'égalité des chances pour tous » en 2007. A cette occasion, lors d'une conférence organisée les 4 et 5 juillet 2007, le Groupe socialiste, à la demande notamment de Rainbow Rose, a rappelé la Commission à ses promesses, tout en lui demandant de prendre en compte les discriminations croisées. Les leaders du PSE, réunis le 19 juin 2008, ont de nouveau rappelé leurs engagements communs.

1.5. Un bilan des droits fondamentaux, pour de nouvelles étapes.

Le 14 janvier 2009, le Parlement européen a adopté un rapport sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne 2004-2008. Ce texte émet de nombreuses revendications concrètes dans tous les domaines touchant aux droits humains et à la lutte contre les discriminations. Il a été adopté par 401 voix contre 220. Le contraste est évident entre le vote massivement favorable des groupes de gauche, qui ont permis son adoption, et le vote négatif de plus de la moitié des élus du PPE.

Huit revendications concernent spécifiquement les droits des personnes LGBT. Le Parlement demande notamment à toutes les autorités de combattre la discrimination, les discours haineux et la violence ; il salue la publication du *Rapport sur l'homophobie et la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle* de l'Agence européenne des Droits Fondamentaux (FRA), qui inclut un chapitre sur les discriminations sur la base de l'identité de genre ; il demande aux Etats membres et à la Commission européenne de travailler rapidement sur la reconnaissance mutuelle des partenariats et mariages existant pour les couples de même sexe, et leur demande d'empêcher toute discrimination contre les couples du fait de leur orientation sexuelle. Le Parlement européen appelle enfin toutes les autorités compétentes à accorder l'asile aux personnes fuyant des persécutions dans leur pays d'origine.

2. Les propositions du Manifeste « Les citoyens d'abord : un nouveau sens pour l'Europe ».

Dans la suite des travaux des socialistes entre 2004 et 2009, le Manifeste du Parti socialiste européen pour les élections de 2009 réaffirme principes et engagements.

2.1. L'engagement des socialistes européens pour une lutte égale contre toutes les discriminations.

La proposition 26 du Manifeste est la suivante : « *Nous nous engageons à contrôler que toute législation européenne respecte pleinement les droits des citoyens consacrés par la Convention européenne des Droits de l'Homme et par la Charte européenne des Droits Fondamentaux. Nous*

renforcerons la législation anti-discrimination afin de rendre effective l'égalité de traitement quelles que soient les différences de sexe, d'origine ethnique, de handicap, d'âge, d'orientation sexuelle et de religion ou croyance. »

Le PSE réaffirme ainsi son soutien au projet de législation européenne horizontale contre les discriminations. En effet, si la Commission européenne a tardivement pris l'initiative sur ce sujet, l'adoption de sa proposition est très menacée au Conseil par les Etats les plus conservateurs, et les gouvernements qui s'opposent par principe au vote de nouveaux textes européens. Le Parlement, simplement consulté, voit les socialistes soutenir avec l'ensemble de la gauche le rapport de la députée verte néerlandaise Kathalijne BUITENWEG. Surtout, le Manifeste engage les partis membres du PSE à défendre dans leur pays l'adoption de la directive, qu'ils soient au gouvernement ou dans l'opposition au niveau national.

2.2. La reconnaissance mutuelle des couples et des familles entre Etats membres.

La proposition 27 du Manifeste est la suivante : *« Nous proposons de garantir l'égalité de traitement sans discrimination pour tous les citoyens européens quand ils se déplacent dans l'Union, en recherchant la reconnaissance dans tous les Etats des mariages, des contrats d'union civile et des droits parentaux légalement reconnus par un autre Etat membre. »*

Cet engagement est une réponse ambitieuse à la situation dramatique vécue par les personnes souffrant de la non-reconnaissance de leur état civil dans un pays membre d'accueil. Certains effets de la non-reconnaissance des statuts conjugaux et familiaux sont spectaculaires, comme la perte de sa nationalité par un citoyen français à la suite de son mariage aux Pays-Bas, en 2008. Plus fréquemment, des couples unis par un partenariat civil sont privés, en France notamment, des dispositions fiscales et de succession dont ils bénéficient dans leur pays d'origine et que le Pacte prévoit. Le PSE montre donc qu'il a pris la mesure de cette problématique, relayée depuis un an par les associations européennes.

Rainbow Rose a soutenu fortement cette proposition, et note qu'elle n'engage pas les socialistes à remettre en question le principe de subsidiarité, en légiférant au niveau de l'UE en matière de droit civil. Il s'agit en revanche d'appliquer pleinement et de manière assumée le principe de la liberté de circulation des citoyens européens.

2.3. Egalité des genres, action extérieure : des leviers pour les droits fondamentaux LGBT.

Le Manifeste et ses 71 propositions sont l'occasion de réaffirmer des principes défendus par HES et Rainbow Rose, et qui, s'appliquant à l'ensemble des droits humains fondamentaux, sont également des conditions de la dignité des personnes LGBT.

- La quatrième partie du Manifeste, *« Parvenir à l'égalité des sexes en Europe »*, est particulièrement importante pour Rainbow Rose et HES. Les militant-e-s LGBT et les militant-e-s féministes partagent les mêmes combats, et nous travaillons, au sein du PSE, avec le PSE Femmes, l'organisation des femmes socialistes européennes. Nous avons ainsi, lors du Conseil du PSE de Madrid (30 novembre – 2 décembre 2008), co-animé un atelier dédié à la lutte contre l'épidémie VIH-SIDA, faisant le point sur la situation des populations les plus touchées.
- La sixième partie du Manifeste, *« Faire de l'Europe un partenaire fort pour la paix, la sécurité et le développement »*, retient l'attention de Rainbow Rose et d'HES. Elle ne cite pas explicitement la défense des droits fondamentaux des personnes LGBT dans le monde, ni les *Principes de Jogjakarta sur l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*¹, référence en la matière. Pour autant, elle rappelle des principes auxquels les socialistes sont attachés, à commencer par la promotion des droits humains dans le cadre des relations internationales, et l'implication des acteurs de la société civile dans les projets de dialogue et de développement. Il appartient aux candidats et futurs élus socialistes de rappeler,

¹ Ces principes, développés et adoptés par un groupe d'experts des droits humains, reprennent l'ensemble des normes existantes en matière de droits humains en détaillant leur application aux questions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre : exécutions extrajudiciaires, violence et torture, accès à la justice, vie privée, non-discrimination, droits à la liberté d'expression et d'association, emploi, santé, éducation, immigration et questions liées aux réfugiés, participation à la vie publique.

avant et après le 7 juin 2009, que la situation sociale des personnes LGBT ne doit en aucun cas être oubliée.

3. La position de Rainbow Rose et d'HES dans la campagne européenne.

3.1. Un engagement précoce dans la préparation de la campagne européenne.

Membre observateur du Parti socialiste européen, à l'instar d'autres fédérations associatives européennes, Rainbow Rose est composé d'associations et de groupes militants experts et actifs dans plus de la moitié des pays membres de l'Union.

Homosexualités et Socialisme et Rainbow Rose entendent s'engager dans la campagne électorale, après avoir activement participé à sa préparation. Dès l'automne 2007, notre réseau européen a soumis au PSE une contribution dans le cadre de la consultation des militants et de la société civile organisée par l'équipe de Poul Nyrup RASMUSSEN. Ce texte a recueilli le soutien de plus de 40 députés européens sortants issus de dix pays membres : Espagne, Belgique, Pologne, Royaume-Uni, Portugal, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, France. Les élus du PS français y étaient parmi les plus présents.

De l'été 2008 au mois de décembre dernier, après la fin de la consultation, le texte du Manifeste a fait l'objet de négociations entre l'équipe de Poul Nyrup RASMUSSEN et les départements internationaux de tous les partis membres du PSE. En tant que membre observateur, Rainbow Rose a fait entendre sa voix, et a pu compter sur le soutien des socialistes français et d'autres camarades européens. Les propositions 26 et 27 du Manifeste doivent beaucoup à ce travail commun.

3.2. Un réseau socialiste et associatif à dimension européenne.

Nous nous proposons de participer à la campagne électorale de 2009 de manière à faire valoir utilement notre implication. Rainbow Rose et Homosexualités et Socialisme (HES) ont à cette fin effectué les propositions suivantes, communiquées au PSE, et qui constituent une stratégie de campagne non exhaustive :

- Un tract de campagne commun aux membres de Rainbow Rose, comportant un recto en langue nationale et un verso identique en anglais, portant les logos du PSE et du parti membre national, a été rédigé. Soumis pour information et avis au PSE, ce document se base sur les propositions du Manifeste et rappelle le rôle moteur des socialistes dans la promotion des droits LGBT durant la législature écoulée.
- L'organisation d'un séminaire sur les droits LGBT est prévue dans le courant de la campagne, probablement au mois de mai. Rassemblant des socialistes de plusieurs pays de l'Union, et faisant intervenir des associations compétentes, il permettrait de mettre en évidence l'engagement des socialistes pour l'égalité et la diversité, et de promouvoir les propositions du Manifeste.
- Un site de campagne sera créé, grâce à une initiative portée par l'homologue autrichien d'HES, SoHo. Ce site, modulable et porteur d'information dans plusieurs langues, mettra en évidence les propositions du PSE, et permettra de communiquer sur les interventions des candidats socialistes de toute l'Europe ayant trait à l'égalité des droits, ainsi que sur les actions de campagne de Rainbow Rose et de ses membres.
- Enfin, Rainbow Rose a fait part au PSE, au nom de ses membres, de sa disponibilité à participer à toute initiative de campagne, notamment celles impliquant des participations croisées entre partis nationaux.

Gilles BON-MAURY &
Président d'HES

Joël LE DEROFF
Délégué aux
questions européennes